



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Aquitaine

Bordeaux, le 12 juillet 2011

Service Prévention des Risques
Division Risques Chroniques et Santé Environnement

Nos réf. : PG/MG/SPR/
Fiche de suivi : 1442-520006-2A-1
Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU
patrice.guinaudeau@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 56 00 04 51 – Fax : 05 56 00 05 31

**Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement**

Réhabilitation de l'ancienne décharge des
Ciments Calcia
40 Angoumé

**PROCES VERBAL DE RÉCOLEMENT
du 08 juin 2011**

Par l'arrêté préfectoral n° 548 du 02 octobre 2009, des travaux de renforcement de la couverture de la décharge constituée le long du CD 462 sur la commune de Angoumé (40) sur les parcelles cadastrées section B n° 524, 528 et 529, ont été prescrits à La Société des Ciments CALCIA, dont le siège social est "Les Technodes" 78931 Guerville CEDEX.

Nous, Patrice GUINAUDEAU, dûment commissionné et assermenté, nous sommes rendus sur les lieux le 08 juin 2011 :

AVONS RENCONTRÉ :

- M. Hervé LEMOINE, Chef du Département Foncier Ciments Calcia,
- M. Philippe WOLFF, Département Foncier Ciments Calcia,
- M. Vincent PICARD, Adjoint au Maire de Angoumé,

NOUS APPUYANT SUR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- arrêté préfectoral n° 725/2003 relatif aux travaux de mise en place du fossé d'évacuation des eaux pluviales entre la décharge et la propriété de M. DAMBRINE et à la surveillance périodique des eaux souterraines,
- programme de travaux communiqué par courrier Ciments Calcia du 12 février 2010,
- positionnement de la clôture communiqué par courrier Ciments Calcia du 16 juin 2010,
- rapport de fin de travaux ANTEA A59686/A – octobre 2010, communiqué par courrier Ciments Calcia du 11 octobre 2010,
- bilan quadriennal de la surveillance des eaux souterraines ANTEA A50909/B – Août 2008,
- résultats des campagnes semestrielles d'analyses des eaux souterraines de mars 2009 à mars 2011,
- dossier de servitudes d'utilité publique ANTEA A62684/A – juin 2011, remis sur le jour de la visite.

AVONS VISITÉ :

- les dômes de la couverture,
- le talweg interne,
- les fossés périphériques,
- la clôture,
- L'évacuation des eaux de ruissellement,
- Les piézomètres.

AVONS CONSTATÉ CE QUI SUIT, AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 02 OCTOBRE 2009 SUSVISÉ :

La décharge a été remodelée en un dôme principal et un petit dôme au sud. Ces deux dômes sont séparés par un talweg dans lequel a été aménagé un fossé étanche constitué d'écailles en béton, de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement vers le fossé périphérique Est.

Les pentes des dômes sont supérieures à 5%, validées par le tiers-expert.

Les fossés périphériques sont constitués de tranchées remblayées par des matériaux argileux compactés. Le fossé séparant le site de la propriété de M. Dambrine a été remodelé.

La végétalisation de la couverture a été réalisée par l'apport de 15 cm de terre végétale et l'engazonnement.

Des ravinements sont observés sur le flanc Nord.

La clôture est en place conformément au positionnement susvisé. Un portail en acier, fermé à clé, interdit l'accès au site.

CONCLUONS QUE :

les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge des Ciments Calcia à Angoumé sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2009 susvisé.

DEMANDONS QUE LES DISPOSITIONS SUIVANTES SOIENT RÉALISÉES :

- vérifier et rectifier l'apparition des ravinements et assurer la reprise de la végétalisation du site,
- poursuivre la surveillance périodique des eaux souterraines jusqu'en 2012 et dresser le bilan quadriennal de cette surveillance,
- proposer le parcellaire adaptée pour l'institution des servitudes d'utilité publique (morcellement de la parcelle 528).

PROPOSONS à M. le Préfet des Landes de prendre acte de la réhabilitation de l'ancienne décharge des Ciments Calcia à Angoumé, dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2009 susvisé et dans conditions des demandes ci-dessus.

Fait à Bordeaux, le 12 juillet 2011
L'Inspecteur des Installations Classées,


Patrice GUINAUDEAU

Copie à :
DDTM 40
DREAI UT 40
Mairie Angoumé